



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Octobre 2012
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 1er octobre 2012**



COMMISSION PERMANENTE DU 1 OCTOBRE 2012

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 1 OCTOBRE 2012**, à **14 H 08**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de M. BARBIER André, qui avait donné respectivement délégation de vote à M. MARCHAL Michel, à l'exception de M. BOLMONT Jean-Paul, Mme CREUSOT Nicole, MM. HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, Mme THOMAS Rachel, MM. UHLRICH Jean-Marie et VINCHELIN Jean-Paul, excusés

RAPPORT N° 1 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

RAPPORT N° 2 - CONVENTION ANNUELLE DU LIEU D'EVEIL "LES LOUPIOTS" A FROUARD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 3 920 € à l'association "Les loupiots" à Frouard et précise que les crédits seront imputés au chapitre 65, article 6568, sous fonction 41,

- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et l'association Les loupiots Parents Enfants.

RAPPORT N° 3 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT CONTRACTE PAR L'ASSOCIATION REALISE EN VUE DE REHABILITER LA MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL (MECS) POUR ADOLESCENTS DE TOMBLAINE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association « REALISE »,

- et autorise son président à la signer, au nom du département.

RAPPORT N° 4 - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION ».-

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer les deux exemplaires de la convention constitutive modifiée.

RAPPORT N° 5 - SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « ENFANCE EN DANGER » (GIPED). -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public « enfance en danger » (GIPED),

- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 6 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le rectificatif accordant au collège de Bénaménil une subvention de 2 265,22 € pour un bris de vitres,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 7 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions comme indiquées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre.

RAPPORT N° 8 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les dotations financières pour l'équipement des collèges publics détaillées dans le rapport,
- approuve les nouvelles modalités de liquidation des dotations financières,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P344 O009,
- et autorise la réaffectation d'un reliquat de crédit pour le collège Jean Lamour de Nancy.

RAPPORT N° 9 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements au collège Claude le Lorrain à Nancy et au collège Val de Seille à Nomeny,
- et autorise son président à signer, au nom du département, les conventions d'occupation précaire au profit de monsieur COMMENVILLE Nicolas et madame NOTO Isabelle.

RAPPORT N° 10 - REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE CANTINE AUX ELEVES PROVENANT D'ECOLES FERMEES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux organismes gestionnaires des cantines selon le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P346, 0003.

RAPPORT N° 11 - TRAVAUX DE MAINTENANCE DANS LES COLLEGES DU TOULOIS - CONVENTION D'APPEL DE RESPONSABILITE EXERCE PAR LE SIE DE TOUL ENTRE 1997 ET 2006 - REGULARISATION DE LA PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte les conditions de mise en œuvre du versement de 36 799,01 € au Syndicat Mixte du Grand Toulouis, compte tenu des éléments évoqués dans le rapport,

- autorise son président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Syndicat Mixte du Grand Toulouis,

- et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2012 au Programme 343, Opération 003.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 12 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Notre Dame du Trupt,

- et autorise son vice-président délégué à l'Education et à l'Innovation Citoyenne Mathieu Klein à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 13 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AFFILIEES AUX FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions selon la répartition proposée dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 351 opération O014.

RAPPORT N° 14 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX JUNIORS ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les subventions selon la répartition proposée dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 351 opération O014.

RAPPORT N° 15 - BOURSES INDIVIDUELLES AUX BAFA ET BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

420 €	à CEMEA-Nancy	6	bourses d'aide aux BAFA/BAFD
700 €	à UFCV - Nancy	10	bourses d'aide au BAFA/BAFD
420 €	à URFOLOR-FOL – Metz	6	bourses d'aide au BAFA/BAFD

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

**RAPPORT N° 16 - FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE -
CONVENTIONS 2010-2012 - SALAIRES ET CHARGES 2012 DES
PERMANENTS DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES
MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE, DE FAMILLES
RURALES, DES FRANCAS, DES FOYERS RURAUX ET DE LA LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT FOL 54**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer en application de la convention de l'animation socio-culturelle 2010/2012 avec les 5 fédérations d'éducation populaire indiquées dans le tableau joint au rapport, les dotations suivantes correspondant au solde de la subvention 2012.

- Fédération départementale des Foyers Ruraux : 61 223 €
- Fédération départementale des MJC : 65 022 €
- Ligue de l'enseignement - FOL 54: 76 937 €
- Fédération départementale des Francas : 11 120 €
- Fédération départementale Familles Rurales : 16 030 €

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 351, Opération O021.

**RAPPORT N° 17 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE
TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 010 et 028 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à signer entre le département et :

- * les associations sportives concernées par un contrat d'objectifs et de fonctionnement selon le modèle type figurant dans le rapport,
- * la commune de Villerupt et le Club des 6,
- * l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O010 et O028.

RAPPORT N° 18 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la commune de Jarny au titre du fonctionnement 2012 du Fonds d'Initiatives Citoyennes (F.I.C) dans le cadre du programme 381 opération 011,
- approuve la convention triennale 2012-2014 correspondante à passer entre le département et la commune de Jarny,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011.

RAPPORT N° 19 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 012 et 030 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O012, O030.

RAPPORT N° 20 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 013 et 032 telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O 013 et 032.

RAPPORT N° 21 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de modifier les caractéristiques de la subvention attribuée lors de la commission permanente du 6 décembre 2010 au SIS de la Roanne pour la création d'un groupe scolaire à Rémériville, en maintenant le montant de la subvention initiale de 191 176 €

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 014 et 034 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O014 et O034.

RAPPORT N° 22 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 015, 036, telles que définies dans le rapport,

-approuve les conventions à passer entre le département et :

- le S.I.V.U St Michel Jericho,
- le C.C.A.S de Nancy,
- l'A.D.U.A.N,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O015, 036.

RAPPORT N° 23 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 016 et 026 telles que définies dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le CAPEMM,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016 et O026.

RAPPORT N° 24 - CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- pour mettre fin aux contrats de location et de maintenance du photocopieur souscrit par le CIO de Briey, accepte de verser :
 - * une somme de 7 602 €HT soit 9 102 €TTC à la société Lixxbail,
 - * une somme de 1 326 €HT soit 1 586 €TTC à la société Est Multicopie,
- autorise son président à signer les protocoles d'accord joints au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme P381 opération O038.

RAPPORT N° 25 - APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association «France Palestine Solidarité»,
- 1 000 € à l'Association «Union Locale des MJC du Pays Haut »,
- 1 000 € à l'Association «Théâtre de Cristal ».

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain ».

RAPPORT N° 26 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires 4 300 euros, sont disponibles au budget P364 Opération 003.

RAPPORT N° 27 - INSERTION PAR LA CULTURE OSLN

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy au titre de l'insertion par la culture,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la régie personnalisée de l'Opéra national de Lorraine,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 414, O 014.

**RAPPORT N° 28 - I.N.E.C.C MISSION VOIX LORRAINE -
CONVENTION CADRE MULTIPARTITE 2012-2014**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention cadre multipartite à passer entre l'I.N.E.C.C d'une part, et l'Etat, la région Lorraine et les quatre départements lorrains d'autre part,
- et autorise son président à signer ce document au nom du département.

**RAPPORT N° 29 - AMENAGEMENT FONCIER - ECHANGES ET/OU
CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX - PARTICIPATIONS
DEPARTEMENTALES.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le tableau inclus au rapport,
- attribue aux bénéficiaires la subvention correspondante.
- et autorise le président à signer tous les documents correspondants.

**RAPPORT N° 30 - FONDS DES AMENDES DE POLICE -
MODIFICATION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans le rapport,
- et décide de modifier les caractéristiques de la subvention de la collectivité indiquée dans le tableau inclus au rapport.

RAPPORT N° 31 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 32 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

RAPPORT N° 33 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire Terres de Lorraine, territoire Nancy).

**RAPPORT N° 34 - IMPLANTATION ET EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS NECESSAIRES A LA PERCEPTION DE LA TAXE
NATIONALE SUR LES VEHICULES DE TRANSPORT DE
MARCHANDISES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Société ECOMOUV' S.A.S.,
- et autorise son président à la signer, ainsi que les avenants éventuels s'y rattachant, au nom du département.

**RAPPORT N° 35 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER
DEPARTEMENTAL - CONVENTION DEPARTEMENT / COMMUNES,
COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE
COOPERATION INTERCOMMUNALES.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- GELLENONCOURT RD 80A
- LIMEY RD 958
- UGNY RD 172 et 17A

conformément aux projets annexés dans le présent rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

RAPPORT N° 36 - RD 172 - COMMUNE DE LEXY - CESSION D'UNE PARCELLE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession de la parcelle cadastrée section ZA n°269 d'une contenance de 10 a 65 ca à l'€uro symbolique,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département l'acte authentique de cession correspondant.

RAPPORT N° 37 - AVIS SUR LA REVISION DES ZONES VULNERABLES A POLLUTION DIFFUSE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de révision des zones vulnérables présenté par le préfet,

- souhaite que le nombre de points de surveillance soit augmenté de façon à disposer d'un suivi de l'ensemble des cours d'eau principaux du département,

- et souhaite que des aquifères non utilisés pour l'alimentation en eau potable soient intégrés au réseau de surveillance.

RAPPORT N° 38 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder la participation financière de 10 000 € à l'Union des Industries et des Métaux de la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle, telle que décrite dans le rapport,

- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, la convention à intervenir,

- et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 39 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ECONOMIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention à l'organisme mentionné dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

RAPPORT N° 40 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :
 - d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :
 - 17 000 € pour l'association ANNE,
 - 7 500 € pour l'association L'Atelier des Traverses,
 - d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,
- * et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 41 - PRIME A L'INSERTION PAR LA CREATION D'ENTREPRISES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une prime forfaitaire de 1 000 € aux porteurs de projet figurant dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 414, opération 014.

**RAPPORT N° 42 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA
CREATION DU POLE HIPPIQUE DE ROSIERES-AUX-SALINES -
AVENANT N° 2 -**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de partenariat relative à la création du pôle hippique de Rosières-aux-Salines,
- et autorise son président à le signer au nom du département.

RAPPORT N° 43 - SUBVENTION POUR ACTIONS SANITAIRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) une subvention de 9 400 € pour la réalisation d'une étude portant sur la lutte contre la leptospirose,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits de fonctionnement : P. 134 – opération 5 : Soutien aux actions sanitaires.

RAPPORT N° 44 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS AGRICOLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention au bénéficiaire concerné selon le tableau présenté dans le rapport,
- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits de fonctionnement du budget 2012 : programme n°134 – appui aux structures – opération n°004 – soutien particulier aux manifestations.

RAPPORT N° 45 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O006.

RAPPORT N° 46 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 47 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 48 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 49 - PRIME A L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLOMES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les primes à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,

- approuve les conventions à passer entre les bénéficiaires et le département de Meurthe-et-moselle,

- et autorise son président à les signer au nom du département.

RAPPORT N° 50 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver :

1. la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et la MDPH, représentée par son directeur Stéphane DUSSINE,

2. la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association en faveur des personnels départementaux (AFPSD) représentée par son président Thierry PIQUART,
3. la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de Vaudémont, représenté par son maire en exercice,
4. la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle, représenté par le lieutenant colonel Christophe DUBUIS,

- et d'autoriser son président, ou son représentant légal, à les signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 51 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL SALARIE DE DROIT PRIVE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe et Moselle (U2AF-54),

- et autorise son président, ou son représentant légal, à la signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 52 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le rectorat de l'académie de Nancy-Metz,

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle

RAPPORT N° 53 - VERSEMENT COMPLEMENTAIRE A L'AFPSD.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue un versement complémentaire de 9 763 € à l'AFPSD au titre de l'année 2012 tel qu'indiqué dans le rapport.

**RAPPORT N° 54 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50% :
FONDATION VINCENT DE PAUL (BOUXIERES AUX DAMES)**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} : Le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie à la fondation Vincent de Paul de Strasbourg à hauteur de 50 %, soit 1 100 000 € et 1 500 000 € de deux emprunts de 2 200 000 € et 3 000 000 € destinés à une opération d'humanisation et de restructuration de son EHPAD, situé 8 rue R. Poincaré à Bouxières aux Dames.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

Prêt PHARE Caisse des Dépôts de 2 200 000 €

- durée de la période d'amortissement :	25 ans
- périodicité des échéances :	trimestrielle
- taux d'intérêt actuariel annuel :	2.94% (taux fixe)
- amortissement :	constant

Prêt Crédit Foncier de France de 3 000 000 €

- durée de la période d'amortissement : 32 ans comprenant :
- une période de réalisation du prêt d'une durée maximale de 2 ans au cours de laquelle seront effectués les versements des fonds, cette période prenant fin au dernier déblocage de fonds et, au plus tard, au terme de la dite période

- une période d'amortissement d'une durée de 30 ans
- périodicité des échéances : trimestrielle
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3.36%
- soit un taux proportionnel annuel pour des échéances trimestrielles de 3,32%. Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est(ont) établi(s) sur la base du taux de rémunération du Livret A de 2,25%. Ce(s) taux est(ont) susceptible(s) d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du taux de rémunération du Livret A.
- amortissement : constant
- révisabilité du taux d'intérêt et du taux de progressivité des échéances : en fonction de la variation du taux du Livret A pendant toute la durée du prêt

ARTICLE 3 : Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC et/ou du Crédit Foncier de France, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer à la fondation Vincent de Paul de Strasbourg pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements ni le non respect par l'organisme des engagements pris par celui-ci à l'égard du département.

ARTICLE 4 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département aux contrats de prêts passés entre d'une part la Caisse des Dépôts et d'autre part le Crédit Foncier de France et l'emprunteur.

RAPPORT N° 55 - DEMANDE DE GARANTIE DE 50 % : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE PONT A MOUSSON (PONT A MOUSSON)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2298 du Code Civil ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Pont à Mousson (SEM PAM) à hauteur de 50 %, soit 815 026 € d'un emprunt de 1 630 052 € destiné à un programme de réhabilitation de la résidence sociale de Procheville située rue A. Fléming à Pont à Mousson.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques de cet emprunt proposé par la Caisse des Dépôts sont les suivantes :

Prêt PLAI de 1 630 052 €

- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- durée de la période de préfinancement : 14 mois maximum
- périodicité des échéances : annuelle
- index : Livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb
- taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie du département de Meurthe et Moselle est accordée pour la durée totale du prêt, soit 14 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM PAM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

ARTICLE 3 : Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer à la Société d'Economie Mixte de Pont à Mousson (SEM PAM) pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements ni le non respect par l'organisme des engagements pris par celui-ci à l'égard du département.

ARTICLE 4 : Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur.

RAPPORT N° 56 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX: DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est présidée par M. René MANGIN représentant monsieur le président du Conseil Général membre de droit et en tant que représentants du Conseil Général de messieurs Grégory GRANDJEAN, Christophe SONREL et André BARBIER,

- et désigne les représentants suivants des associations locales:
 - Mme Michèle SEGALT, présidente de Mosaïque,
 - M. Philippe GOETZ, président de Sauvons nos coteaux

**RAPPORT N° 57 - LUNEVILLE - ILOT REPUBLIQUE -
RETROCESSION A LA COMMUNE D'UN VOLUME CONSTITUTIF DE
LA PLACE ROSE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la rétrocession, à la commune de Lunéville, du volume issu de la division en volumes des parcelles cadastrées à Lunéville section AB n° 284 et 294, ainsi qu'expliqué dans le rapport, pour la somme de l'euro symbolique,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Information est donnée aux conseillers généraux qu'un courrier sera adressé à M. le Maire de Lunéville concernant l'aménagement de cet espace.

**RAPPORT N° 58 - REGLEMENT DE PRET DE VEHICULES POUR LES
EQUIPES PREVENTIVES SPECIALISEES A DES TIERS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le règlement de prêt de véhicules pour les équipes préventives spécialisées à des tiers, ainsi que la convention s'y référant,

- et donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H35.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 12 NOVEMBRE 2012**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET